

Les élections MSA, c'est parti !

2,5 millions de ressortissants du monde agricole sont appelés à choisir ses 15 000 délégués en MSA

Communiqué de presse
Bobigny, 16 janvier 2020

Du 20 janvier et jusqu'au 31 janvier, 2,5 millions de ressortissants du monde agricole (salariés, exploitants agricoles, employeurs de main d'œuvre, retraités...) sont appelés à élire pour 5 ans 15 000 délégués cantonaux de la MSA dans toute la France.

Les délégués élus porteront des projets sur les territoires, au bénéfice direct de leurs habitants : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions... Ce sont 3 000 actions partout en France qui voient le jour chaque année grâce à l'action de ce réseau de bénévoles qui se font les relais du monde agricole.

Hommes, femmes, exploitants, salariés, employeurs de main d'œuvre, retraités, les délégués MSA représentent aussi la solidarité du dernier kilomètre : implantés au cœur des territoires, ils soutiennent les agriculteurs qui rencontrent des difficultés (financières, problèmes familiaux, épuisement professionnel...) et les accompagnent pour bénéficier d'aides.

Premiers relais des adhérents, ils portent leur voix au sein des instances de la MSA, comme l'Assemblée générale de la caisse.

Les adhérents MSA peuvent voter en ligne (sur www.jevoteenligne.fr/msa2020) ou par courrier. Les résultats complets des élections seront annoncés le 7 février 2020.

À propos de la MSA

La MSA, deuxième régime de Sécurité sociale, en France, assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France. www.msa.fr